

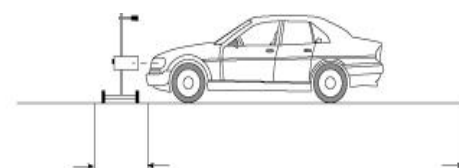


Appareil de réglage des projecteurs

En conduite automobile, des projecteurs correctement réglés constituent un aspect de sécurité important car ils permettent une illumination précise de la chaussée pour un aveuglement minimisé des usagers venant en sens inverse. Pour régler les projecteurs, il faut un appareil de réglage à cet effet.

Quelques points essentiels lors du réglage :

- **Nature de la surface sur laquelle le réglage doit avoir lieu.** Le sol situé devant le véhicule ne devra présenter aucun défaut de planéité dépassant $\pm 0,5$ mm/m sur une largeur de 1 m. La surface de stationnement des voitures doit faire 4 m de long minimum et celle de stationnement des utilitaires 8,5 m de long minimum, et ne présenter aucun défaut de planéité supérieur à ± 1 mm/m.
- **Préparation du véhicule (selon la loi nationale sur la réception et l'homologation des véhicules (en Allemagne : StVZO)).** Il faut qu'une personne prenne place dans la voiture ou appliquer une charge de 75 kg sur le siège conducteur du véhicule hors charge. Les camions et autres véhicules utilitaires se présentent hors charge. Les véhicules utilitaires ainsi que les tracteurs et engins à un essieu se présentent avec une personne ou une charge de 75 kg sur le siège conducteur. Avec les véhicules équipés d'amortisseurs hydrauliques ou pneumatiques, il faudra maintenir le moteur sur une vitesse moyenne jusqu'à ce que le véhicule ait atteint son état réglé. Avant et pendant le réglage, il ne faudra ni charger ni décharger les véhicules à rattrapage automatique de niveau. Les pneus doivent présenter la pression prescrite. Actionnez la régulation de portée des



Surface d'appui



Incorrecte



projecteurs pour vérifier cette fonction puis revenir en position de base.

- **Mise en place de l'appareil de réglage.** Amenez l'appareil devant le projecteur à tester. Réglez le boîtier à objectif sur le milieu du projecteur. Les déviations latérales et verticales ne doivent pas dépasser 3 cm. L'écart entre le projecteur et le boîtier à objectif doit être compris entre 30 et 70 cm. Il faut réaligner l'appareil à chaque passage au projecteur suivant.
- **Réglage des projecteurs.** Pour régler les projecteurs, il faut, par la roue graduée, régler l'inclinaison prescrite, pour ce véhicule, de la limite entre la luminosité et l'obscurité. Les valeurs requises à cette fin figurent dans le tableau ci-dessous, ou consultez sinon les indications fournies par le constructeur du véhicule. Après le réglage, il faut fixer les projecteurs de sorte à empêcher tout dérèglement.

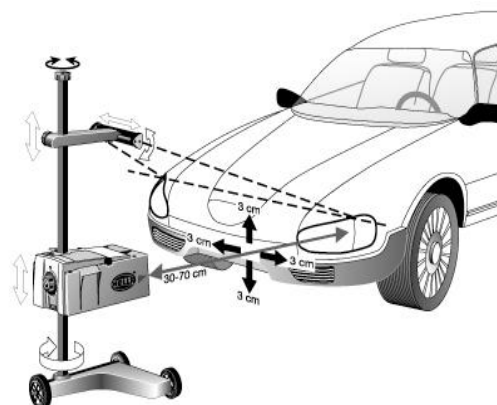


Tableau de réglage

Type de véhicule

- 1 Point le plus haut, de la surface lumineuse, ne dépassant pas 140 cm au-dessus de la surface d'appui
 - a) Voitures (breaks compris)
 - b) Véhicules avec amortisseurs régulateurs de niveau, ou rattrapage automatique du niveau du faisceau lumineux*
 - c) Tracteurs et engins de travail multi-essieux
 - d) Véhicules à écartement unique **
 - e) Utilitaires avec surface de chargement à l'avant
 - f) Utilitaires avec surface de chargement à l'arrière
 - g) Tracteurs de semi-remorques

Inclinaison entre la luminosité et l'obscurité, en %

Projecteurs principaux **Anti-brouillards**

1,2 % 2,0 %

1,0 % 2,0 %

sauf véhicules selon 15

3,0 % 4,0 %



h) Bus motorisés

2 Point le plus haut, de la surface lumineuse, dépassant 140 cm au-dessus de la surface d'appui

3 Tracteurs et engins de travail à un essieu avec projecteurs en permanence, sur lesquels est indiquée l'inclinaison nécessaire du centre du faisceau lumineux.

4 Véhicules autorisés selon la directive 76/56/CEE et/ou ECE-R 48 avec indication de l'inclinaison

*) Tenir compte des particularités de cet équipement conformément aux instructions du constructeur du véhicule.

**) Les bicyclettes avec moteur auxiliaire et une dynamo de 3 watts devront être traitées comme ...

Voir notice d'utilisation

Cote de réglage indiquée sur le véhicule.